

Délégation départementale de l'Essonne

Département Veille et sécurité sanitaires

Service Santé environnement

Madame le Maire
Monsieur le Maire

Affaire suivie par : Judicaël LAPORTE

Courriel : ars-dd91-se@ars.sante.fr / judicael.laporte@ars.sante.fr

Téléphone : 01 69 36 71 38

Télécopie : 01 69 36 71 99

Réf : JL - 201804

PJ : 1 – Moustique tigre nuisances et maladies

Objet : Communication moustique tigre – informations générales et prévention pendant période de surveillance renforcée

Evry, le 19/04/2018

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un moustique originaire d'Asie, de petite taille, noir avec des rayures blanches sur l'abdomen et les pattes. Il est urbain, vit proche de l'homme, dans des gîtes anthropiques (soucoupe d'eau, eau stagnante, ...).

Il s'est implanté en France hexagonale au début des années 1990. Depuis, il n'a cessé d'étendre son territoire de colonisation, du sud vers le nord. Au début des années 2000, celui-ci a été repéré en Île-de-France, et y est maintenant installé, dans la majorité des départements franciliens.

On considère que ce moustique est installé depuis environ trois ans en Essonne au regard des prospections mises en œuvre suite à des signalements citoyens et du contrôle du réseau de pièges pondoirs installés dans le département.

Celui-ci est vecteur de maladies (arboviroses) telles que le chikungunya, la Dengue ou le Zika. Cependant, une présence avérée de moustiques ne signifie pas une augmentation de cas de maladies, mais une augmentation du risque de circulation des virus.

Afin de lutter contre la dissémination de ces arboviroses, le Ministère en charge de la santé a élaboré un plan de lutte en cinq niveaux. Les deux premiers niveaux (0a ou b, 1) prennent en compte la surveillance entomologique (développement du moustique), alors que les niveaux 2 à 5 prennent en compte la surveillance épidémiologique (circulation du virus). Ce plan prévoit une vigilance renforcée en métropole du 1er mai au 30 novembre. Cela signifie que les pièges pondoirs sont surveillés à une fréquence plus élevée.

Le département de l'Essonne est en niveau 0b, ce qui signifie que le moustique est présent mais non actif. Pour information, les départements voisins des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne sont en niveau 1 depuis respectivement 2016 et 2018.

Afin de maintenir un niveau 0 et de prévenir une éventuelle expansion de la zone colonisée, un certain nombre de mesures citoyennes peuvent être mises en place. La suppression de point d'eau stagnante, afin de supprimer les sites pouvant devenir des gîtes larvaires mais aussi le développement du signalement citoyen via la plateforme internet <http://www.signalement-moustique.fr/> sont les deux mesures phares de prévention et de détection du moustique tigre.

Je vous demande de relayer ces informations auprès de vos services et de vos administrés pour une diffusion large.

A toutes fins utiles vous trouverez en pièce jointe un document réalisé par le Ministère de la santé relatif aux moustiques, aux virus pouvant être transmis ainsi qu'aux bons gestes à adopter pour prévenir sa prolifération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Délégué départemental de l'Essonne par intérim

Signé

Julien GALLI

Copie : Madame la Préfète de l'Essonne
Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne
Madame la Sous-préfète d'Etampes
Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau
Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture – Sous-préfet de l'arrondissement Chef-lieu